

Politique de Responsabilité Sociétale

Mise en œuvre des lignes directrices selon ISO 26000 et UN Global Compact

Les principes fondamentaux de responsabilité sociétale qui sont définis ci-dessous sont des principes en accord avec les valeurs du Groupe Sonceboz, entreprise à la fois innovante et pérenne, ainsi qu'avec les aspirations légitimes de nos parties prenantes, pour agir en entreprise responsable et créer des relations durables avec nos clients. Ces principes sont déployés de la manière suivante :

- **Droits de l'Homme** - ISO 26000 §6.3, UN Global Compact Principe 1, 2, 3, 4, 5 & 6

Le Groupe Sonceboz est vigilant et vise à identifier, prévenir et traiter les impacts réels ou potentiels sur les droits de l'Homme et au respect des droits fondamentaux au travail selon l'OIT, incluant l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

Nous respectons en particulier la *Due Diligence OECD* sur les matériaux issus de zones de conflits.

- **Relations et conditions de travail** - ISO 26000 §6.4

La qualité des relations de travail et le droit à l'intégrité physique et morale des femmes et des hommes qui collaborent aux activités sont des engagements qui orientent le Groupe Sonceboz :

- Stricte application des réglementations en vigueur et de la convention collective ;
- Respect et encouragement du dialogue social ;
- Prévention de tout accident du travail et de toutes pathologies professionnelles selon les principes des référentiels ISO 45001 / ILO OSH 2001 ;
- Développement d'un contexte de travail favorable et épanouissant.

- **Environnement** - ISO 26000 §6.5, UN Global Compact Principe 7, 8 & 9

Le Groupe Sonceboz s'engage à réduire les impacts de ses décisions et de ses activités sur l'environnement. Notre responsabilité et notre gestion du risque environnemental se traduit par :

- Strict respect des obligations réglementaires ;
- Limitation des impacts et prévention de toute pollution ;
- Actions de réduction de consommation des ressources naturelles et limitation de l'empreinte environnementale ;
- Maximisation du recyclage des déchets générés.

La logique d'amélioration continue est certifiée selon le référentiel ISO 14001 depuis 2002.

- **Sphère d'influence** - ISO 26000 §6.6, UN Global Compact Principe 10

Le Groupe Sonceboz s'impose une conduite éthique de ses relations avec ses partenaires, fournisseurs, sous-traitants, clients, concurrents, organismes publics et associations :

- Lutte contre les abus de pouvoir et toute forme de corruption ;
- Engagement au respect des droits de propriétés ;
- Interdiction d'activités qui impliquent désinformation, fausse déclaration, menace ou coercition ;
- Promotion de la responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur.